



## Retour CSP après avoir mis fin à un CDD

Par **7inhio**, le **14/05/2015** à **19:26**

Bonjour à tous et merci de vos réponses.

J'ai intégré le CSP suite à un licenciement économique le 27 novembre 2014. J'ai accepté un CDD en banque le 05 mai et je veux y mettre fin dès demain avec un délai de prévenance de 48h. J'aurai donc fait 11 jours. Je voulais juste vérifier que je réintérais bien le dispositif CSP. Merci de vos réponses

Par **P.M.**, le **14/05/2015** à **19:42**

Bonjour,

Normalement, c'est le cas, sous réserve d'être encore en période d'essai et de confirmation par Pôle Emploi sachant que le CSP se terminera quand même à son terme initialement prévu...

Par **7inhio**, le **14/05/2015** à **19:49**

Mon CDD est de 3 mois et demi. Du 05/05/2015 au 22/08/2015. La période d'essai prévue dans mon contrat est de 14 jours. Donc jusqu'au 19/05. Cet emploi ne me convenant pas du tout, je souhaite rompre ce contrat. Je sais que les dispositifs CSP changent souvent alors si je pouvais avoir une réponse rassurante, ce serait gentil! ;)

Par **P.M.**, le **14/05/2015** à **19:55**

Il me semble vous l'avoir donnée mais la prudence veut de vous conseiller une confirmation par Pôle Emploi qui connaît votre dossier et que vous pourriez obtenir facilement par message sur leur site internet et une réponse en général rapide malgré que ce soit un pont...